

Bonjour à tous

Je souhaitais évoquer des points évoqués il y a quelques jours par certains internautes fréquentant ton blog « Sheila Télérêvée », et leur apprendre au sujet ces points, quelques petites choses qu'ils ignorent sûrement.

Merci à monsieur (ou madame) Mitchou des précisions qu'il vient de donner sur le Blog « Sheila Télérêvée ». Une d'entre elle est cependant inexacte. Je la nommerai et l'expliquerai plus bas. Nous nous imaginons bien, que votre pseudo fait partie de nos adhérents. Cependant ne sachant pas si le cité, correspond à tel nom et tel prénom réel, nous ne sommes pas en mesure de vous identifier monsieur (ou madame) Mitchou.

J'ai décidé d'expliquer à tes internautes, cher Gilles, deux trois choses. Des points que seuls nos adhérents connaissent, mais que d'autres tel que Monsieur (ou madame) Franmi ignorent.

D'abord, qu'est ce, une association, à quoi sert elle et que fait on avec ce statut juridique ci ?

Une association loi 1901, se crée dès lors que des passionnés d'un quelconque sujet veulent s'unir, créer, et déterminer un projet éventuel. Il est difficile, voire impossible, de le développer en personne « solo ». Aucun lieu ne pourra être prêté, si une personne est seule : ni un local, ni une quelconque salle. Il faudra au créateur de ce projet, un statut juridique pour voir éclore son projet. Ce statut juridique se nommera alors « association » : il protégera et le projet, et les personnes développant ce projet-ci. L'association pour être créée, doit posséder des Statuts, qui seront composés d'un nom d'association, d'un objectif déterminant les actions qui seront menées dans cette association. Sur ces statuts apparaitront le nom de trois personnes étant les responsables de cette association : un président(e), un trésorier(e), un secrétaire. Dès lors, l'association existera et les projets pourront être exécutés. Alors, les personnes passionnées dudit projet, s'uniront à l'équipe constituée. Ils seront tous nommés adhérents : le bureau composé, ceux qui viendront se proposer comme bénévoles, et les autres partageant ce même projet. Cependant, aucun projet aussi minime soit-il, ne pourra exister sans finances : lorsqu'un évènement tel une course pédestre est créée, même si, en apparence, il ne semble demander aucun besoin d'argent, il lui en faudra pourtant afin d'être développé (réaliser des tracts coûte de l'argent, se déplacer en voiture pour rencontrer des gens coûte de l'argent, se servir de matériel informatique coûte de l'argent etc....).Le bureau se réunira alors, déterminera le ou les projet(s) à effectuer durant l'année, puis décidera de ce qui s'appelle une Adhésion. Cette adhésion est ce qui servira à entrer dans ladite « association », afin d'être ce qui se nomme un « membre » actif ou pas. Les « membres » actifs sont souvent des bénévoles. Cette adhésion réglée, n'obligera en aucun cas le bureau d'association à offrir en échange quoi que ce soit d'autre, puisque, cette adhésion comme le précise son nom, ne servira uniquement, qu'aux personnes la réglant, d'entrer dans ce qui se nomme « Cercle » : les adhérents paient alors, non pas l'achat d'une quelconque chose ou matériel, mais participent alors à une démarche propre et proposée par l'association elle-même. L'association procèdera alors donc à la création d'un compte bancaire, afin de déposer le fond des adhésions reçues, des fonds servant entre autres, à faire vivre ladite association, servant à élaborer aussi les projets prévus de l'association et posés à plat sur un calendrier, celui de l'année à venir. L'association tient cependant une promesse : l'argent entré alors sur son compte bancaire, ne servira uniquement que pour les projets développés et pensés dans le cadre des objectifs fournis par les statuts de l'association, des statuts déposés, puis validés par la Préfecture de la région dont dépendra l'association concernée. Une association n'est

pas un magasin, une boutique. Une association NE VEND RIEN. Elle crée une démarche avec des projets alentours décidés par les adhérents participant à sa création et réglant une adhésion participative aux projets développés par l'association. Le commerce, qui fait partie d'un autre statut juridique nommé « SARL » sert lui à vendre, et à réaliser des bénéfices qui pourront rapporter de l'argent à ceux créés par le créateur de la dite « SARL ».

Pas l'association loi 1901. D'ailleurs on l'appelle « à but non lucratif... ».

Je crois que Monsieur ou Madame Mitchou, également Monsieur (ou Madame) Franmi, ne se sont sûrement pas renseignés, ignorant donc les tenants et les aboutissants de projets effectués par une association Loi 1901. C'est très intéressant, et je vous soumetts la riche idée, d'aller vous poser des questions, et vous diriger vers les « services aux associations » dans les préfectures des lieux où vous habitez. Ils vous renseigneront de façon plus précise. Vous pourrez aussi, et également leur évoquer notre association et ils pourront alors vous donner des précisions sur comment « Six deux huit cinq » fonctionne, même vous copier les statuts de nos projets.

Selon mon propre point de vue, la connaissance c'est la liberté, et dans la vie, savoir des choses que l'on ne connaît pas, permet d'avoir un point de vue plus précis et plus large d'une quelconque situation.

D'autre part, je pense aussi, et afin d'accéder à l'éventail complet de cette connaissance, que vous devriez Monsieur (ou Madame) Franmi réaliser la chose suivante : dirigez vous, votre magazine « Six deux huit cinq Sheila » en main, (vous devez être un des adhérents de « Six deux huit cinq Sheila », puisque vous parlez sur ce « Blog » de notre travail que semblez connaître ...) auprès d'un graphiste professionnel. Tous accordent des devis gratuits, vous verrez c'est vraiment intéressant à savoir. Demandez lui, alors le prix de ce que peut coûter un travail équivalent (création/ réalisation de logos, création/réalisation de la maquette d'un magazine, création/réalisation de publicités qui serviront à alimenter internet, création /réalisation de rubriques tel que « Le bonbon net et précis », qui seront offerts aux internautes fréquentant le Web, etc..). Une fois ce devis obtenu : je vous proposerais alors de vous diriger vers une imprimerie professionnelle. Ils pourront aussi, vous offrir un devis gratuit. Demandez leur, combien coûte la réalisation d'un magazine/impression de 65 exemplaires de la qualité de « Six deux huit cinq Sheila » : papier glacé cartonné, version couleur, 24 pages...

Ensuite, si vous en avez envie, vous pourriez me contacter ([6285sheila-NF@gmx.fr](mailto:6285sheila-NF@gmx.fr)): je me ferais un immense plaisir, de vous appeler et nous évoquerions ces résultats. Je pourrais répondre de façon plus précise aux autres de vos questions si toutefois alors, vous en avez d'autres...

Egalement, je vous invite aussi Monsieur (ou Madame) Franmi, si vous le souhaitez, à venir collaborer à notre projet, je vous invite à venir travailler avec nous en tant que bénévole (bénévole que nous sommes). Ce sera un plaisir, de partager avec vous tout ceci : vous verrez comme il est enrichissant d'apprendre des choses que l'on ne sait pas toujours. Avec plaisir, nous vous ouvrons nos bras, et la chaleur de nos cœurs afin de partager, les jolis collections, que nous prenons plaisir tous les trimestres à offrir à nos adhérents.

Ces mêmes adhérents qui règlent l'adhésion qui sert donc, (comme je l'expliquais plus haut...) à ce projet dont nous sommes seuls responsables. Quand je dis « Nous », je veux évoquer les adhérents,

et aussi nous-mêmes les bénévoles de l'association qui sommes adhérents au même titre que ceux étant intéressés à notre démarche.

Et puisque qu'avec vous monsieur (ou madame Franmi), je suis dans ce discours un peu intime, je voulais rajouter à cette confiance contée :

Sachez que je n'ai aucun souhait, à être reconnu de façon financière, comme quelqu'un vivant et gagnant de l'argent par le biais d'un personnage qui n'est pas de ma création. Je suis intéressé, uniquement par la reconnaissance des personnes faisant partie du métier que j'exerce : un métier que j'adore et où je souhaite plus que tout être reconnu. Cette reconnaissance va de la simple exécution de ce travail jusqu'à mes revenus financiers qui valident mon statut. Cette reconnaissance va aussi au professionnalisme que je me dois d'appliquer. Le personnage Sheila est une jolie passion certes : en aucun cas, elle n'est « ma vie entière ».

Je n'ai absolument pas le souhait d'être rétribué de façon financière, pour un plaisir exercé et qui m'est propre : il ne reste qu'un loisir ce plaisir-ci.

Nous sommes tous ici sur « Six deux huit cinq Sheila », à partager une démarche identique à la mienne. Cette démarche fut la condition « sine qua non » de création de notre association en 2010. Grâce à Dieu, nous avons tous (les bénévoles de l'association) des métiers épanouissants dans nos vies, et... des vies remplies. Le personnage Sheila, bien qu'il anime de façon fort agréable, une part de nos vies n'emplit pas de façon suffisante, ma vie pour que je puisse avoir envie d'en récupérer une quelconque rétribution financière personnelle.

Enfin, comme je l'évoquais en début de ce texte explicatif aux associations, dire à monsieur (ou madame) Mitchou, l'inexactitude d'un de ses propos :

Monsieur (ou madame) : vous avez du mal lire votre nouveau bulletin d'adhésion. L'adhésion 2014, n'a absolument pas augmenté. Elle est au même tarif. Cependant, alors qu'anciennement, les adhérents nous joignaient des enveloppes timbrées avec leurs coordonnées (4 de format A4 afin que nous leur renvoyions tous les trimestres leurs magazines...), nous avons décidé pour cette future saison, de nous occuper de ces enveloppes et les acheter nous-même. Désormais, nous souhaitons envoyer les trimestriels en envoi mention « Lettre suivie ». Le prix ajouté concerne donc ces frais servant à l'achat de ces enveloppes. Elles seront donc désormais fournies par l'association « Six deux huit cinq Sheila ». Ce ne seront donc plus les Adhérents qui devront se les procurer eux même. Vous avez du mal lire, voire mal comprendre et ceci arrive ; il est donc inexact d'évoquer un prix augmentant.

J'espère de tout cœur avoir mis a jours des questionnements non fondés, sur l'élaboration de nos actions menées du fond du cœur, et sincèrement pour ceux qui apprécient notre démarche.

Jolie journée à vous tous, jolie journée monsieur (ou madame) Mitchou et Franmi, nous sommes tous ici disponibles pour vous lire et répondre à vos interrogations.

Avec toute mon amitié, et celle de l'équipe de notre association « Six deux huit cinq Sheila ».

Hem Esseff